

**Conseil municipal ordinaire**

**Procès verbal de séance**

**Date et lieu :** 03/04/2023, 19h00, mairie

**Présents :** Christophe Cocherel, Olivier Constant, Claude Cotton, Murielle Kerdreux (a quitté la séance vers 19h45), Frédérique Le Manach, Amalia Modica, Camille Perret, Zinon Zykgostiotis, David Monpas (arrivé à 19h36)

**Absents :**

**Excusés :** Cindy Maho (procuration à Olivier Constant), Samuel Pasquier (procuration à Murielle Kerdreux).

**Déroulement de la séance**

**Ouverture de la séance**

- Le maire, Olivier Constant, ouvre et préside la séance
- Il procède à l'appel nominal des conseille-è-r-e-s présent-e-s
- Il procède au décompte des procurations
- Il constate que le quorum, qui est de 6, est atteint (9 conseille-è-r-e-s présent-e-s et 2 procurations) et que le conseil peut valablement délibérer

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

- Aucune demande de rectification sur le procès-verbal du précédent conseil
- Le maire rappelle qu'il doit maintenant être publié par voie d'affichage et sur le site Internet de la commune
- Conformément au choix exprimé à l'unanimité par les membres du Conseil présents lors de la séance du 5 décembre 2022, le procès-verbal est signé par l'ensemble des conseillères et conseillers présent-e-s (ce qui n'est plus une obligation légale)

**Désignation de la ou du secrétaire de séance**

- Murielle Kerdreux se propose
- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/proposition adoptée

**Introduction du maire**

- Le maire remercie les personnes présentes, conseillers, représentants de la presse (une représentante, Mme Pauline Rolland, pour Ouest France), public.
- Le maire rappelle l'ordre du jour et demande aux conseillères et conseillers présent-e-s s'ils souhaitent que d'autres points y soient inscrits : pas de demande spécifique
- Le maire rappelle qu'en plus de l'ordre du jour
  - Des questions diverses pourront être abordées, à vocation essentiellement informatives
  - Des questions orales pourront être posées par les conseillers

**Affectation du résultat de fonctionnement (délibération)**

- Olivier Constant, maire, présente la délibération
- Grâce à excédent du compte de fonctionnement très satisfaisant (voir PV du Conseil du 6 février), le résultat 2022 est nettement supérieur aux prévisions (133 529,44 €).
- Il permet de transférer au compte d'investissement une somme comparable aux années précédentes.
- La somme proposée est de 50 000 €.
- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

**Événement imprévu en cours de séance**

- Murielle Kerdreux quitte le Conseil pour raisons personnelles urgentes
- Le maire constate que le quorum, qui est de 6, demeure atteint, avec 9 conseillères ou conseillers présent-e-s ou ayant donné pouvoir, et annonce que le Conseil peut valablement continuer à délibérer
- Camille Perret se propose comme secrétaire de séance.
- Mise aux voix : 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

### **Vote du budget 2023 de la commune (délibération)**

- Olivier Constant, maire, présente la délibération
- Concernant les estimations de dépenses de fonctionnement, il lui semble raisonnable de prévoir des augmentations de tarifs de l'énergie et des produits alimentaires pour la cantine. En parallèle, la campagne d'égavage le long des voies communales, même si elle sera refacturée aux propriétaires des haies concernées, et donc largement compensée en recettes, est à inscrire en dépense. Concernant les charges de personnel, le point d'indice des fonctionnaires va continuer d'augmenter et un nouvel employé communal en contrat aidé a pris ce 1<sup>er</sup> avril la suite de Joël : il faut donc là-aussi anticiper une augmentation nette. Sur les charges diverses, les tarifs du SIVOM vont une nouvelle fois augmenter de manière significative et la participation au déficit du SADI, qui doit faire l'objet d'une délibération à l'ordre du jour de ce même Conseil, doit être prévue. Avec la marge de sécurité nécessaire pour être en mesure de faire face aux dépenses de fonctionnement imprévues, un total de dépenses de 504 913,44 euros est inscrit au budget de fonctionnement.
- Concernant les recettes de fonctionnement, parmi les principales variations attendues, la commune devrait commencer à recevoir les contributions des communes avoisinantes ayant des enfants scolarisés dans notre école, ainsi que les refacturations de l'opération d'égavage. Il semble prudent de prévoir un recul des impôts et taxes, et notamment de la Taxe additionnelle des droits de mutation, qui a une nouvelle fois beaucoup (anormalement?) augmenté en 2022.
- Le maire précise qu'au-delà des jeux d'écriture formels, il s'attend à un compte de fonctionnement à l'équilibre ou légèrement excédentaire. Si cela devait s'avérer exact, aucune somme ne serait transférée en 2024 à la section d'investissement, celui-ci devant être en très grande partie financé par la vente de biens communaux (avec déjà une réalisation, la vente de la MAM pour 71 000 euros, crédités en 2023).
- Concernant l'investissement, le maire met en évidence « la montée en puissance » du projet communal, avec la budgétisation de très gros projets : 154 000 euros de voirie, 480 000 euros de constructions, dont 365 000 euros pour le nouvel atelier communal, 39 700 euros pour le toit de l'école, 41 000 euros pour la rénovation de la cantine (sommés TTC).
- Le maire précise qu'au-delà des jeux d'écriture formels, il s'attend, au pire, à un compte d'investissement déficitaire d'une cinquantaine de milliers d'euros, en prenant en compte 150 000 euros de recettes correspondant à la vente de bien communaux (MAM et probablement ancienne ferme communale, pour un montant de 80 000 euros probablement sous-évalué). Il souligne qu'il faut prendre en compte le décalage du remboursement de la TVA par l'État à qui, de fait, la commune va faire un crédit de 100 000 euros environs. Ce qui donne plutôt un compte « réel » en excédent d'une cinquantaine de milliers d'euros...
- Il rappelle que cette bonne performance dépend de l'obtention des subventions demandées sur les grands projets déjà cités, avec notamment une réponse importante attendue dans les prochains jours, en ce qui concerne la DETR, pour le toit de l'école, la cantine et l'atelier. L'objectif demeure de tenir le taux maximum de subvention (80%), le cas échéant en sollicitant davantage de Fond de Concours de la part de Pontivy Communauté (mais attention, l'enveloppe pour 2022-2023 et 2024 est limitée à 50 000 euros).
- En conclusion, il estime ce budget satisfaisant, puisque permettant de réaliser des projets importants sans mettre à mal les finances de la commune.

- Mise aux voix : 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

#### **Vote du budget primitif photovoltaïque (délibération)**

- Olivier Constant, maire, présente la délibération
- Pour encore 4 ou 5 ans, le temps de finir de rembourser les emprunts, les panneaux photovoltaïques ne dégageront pas d'excédents pour la commune
- Et peut-être faudra-t-il alors remplacer les onduleurs...
- Mais il demeure satisfaisant, sans bourse déliée, de participer à la transition énergétique en produisant de l'électricité verte
- Mise aux voix : 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

#### **Vote des travaux d'imposition 2023 : fixation des taux d'imposition 2023 (délibération)**

- Olivier Constant, maire, présente la délibération
- Depuis 2023 les taux sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peuvent à nouveau être modulés par les collectivités locales
- Il est proposé au Conseil de n'augmenter aucun des taux, l'augmentation des bases, indépendante de la volonté de la commune, augmentant déjà d'elle-même la charge fiscale des Silfiacois-es, et la bonne tenue des comptes de la commune ne le justifiant pas
- Mise aux voix : 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

#### **Vote des travaux d'imposition 2023 : taxe d'habitation (délibération)**

- Amalia Modica, conseillère, présente la délibération
- La préfecture demande à la commune de taxer comme des résidences secondaire les logements vacants (habitables)
- Il s'agit d'inciter leurs propriétaires à les remettre sur le marché, dans le contexte actuel de crise du logement, qui devrait malheureusement perdurer
- Le maire précise que les règles sont assez strictes et mettent les propriétaires à l'abri d'un possible arbitraire de la commune ; aucun membre du Conseil ne voit d'ailleurs, à brûle-pourpoint, d'habitation concernée
- Mise aux voix : 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

#### **Vote de subvention au SADI (délibération)**

- Frédérique Le Manach, conseillère, présente la délibération
- Suite au transfert du SADI vers le CIAS de Pontivy Communauté les 8 communes sur lesquelles elles interviennent doivent combler le déficit cumulé de celui-ci (remboursement de la ligne de trésorerie et d'un emprunt, pour un total de 245 000 euros).
- En fonction de la clé de répartition en vigueur depuis plusieurs années, la commune de Silfiac aura à verser la somme de 9 720 € en 2023 et aux alentours de 6 500 € en 2024.
- Le chiffre le plus intéressant est peut-être le total des contributions de la commune, tout au long des 13 ans de fonctionnement du SADI : environ 24 000 euros, pour une moyenne annuelle de moins de 2 000 euros, qui semble très raisonnable (c'est par exemple moins que les subventions aux associations) pour un service aussi indispensable
- Mise aux voix : 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

#### **Vote de subvention au Comice Agricole (délibération)**

- Christophe Cocherel, Conseiller délégué aux travaux, présente la délibération
- Il se déroulera cette année à Malguénac et à Silfiac l'année suivante
- Il a été décidé d'accorder une subvention à hauteur de 200 €, en hausse de 20 €
- Mise aux voix : 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

#### **Demande de fonds de concours de Pontivy Communauté (délibération)**

- Claude Cotton, conseiller, présente la délibération
- Il est proposé de faire une demande de fonds de concours d'un montant maximum de 15 000€ sur le projet de rénovation de la cantine. D'autres demandes de subventions ont été faites (DETR et PST) qui devrait permettre, avec cette somme, d'atteindre un total de 80% correspondant à l'objectif de la commune.
- Mise aux voix : 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

#### **Demande de fonds de concours de Pontivy Communauté (délibération)**

- Olivier Constant, maire, présente la délibération
- Il est proposé de faire une demande de fonds de concours d'un montant maximum de 2 000€ pour remplacer le réfrigérateur de la cantine qui sert aux personnes qui loue la salle polyvalente
- Mise aux voix : 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

#### **Consultation Territoriale Globale (délibération)**

- David Monpas, conseiller, présente la délibération
- Le conseil municipal de Silfiac autorise la réalisation d'un diagnostic de territoire dans les domaines relevant de la CTG (la petite enfance, la jeunesse, le handicap...)
- Mise aux voix : 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

#### **Informations diverses**

- Eva Sarcey, habitante de Saint Laurent, a récemment confirmé son intérêt pour acheter la parcelle communale ZP 18 d'une surface de 154 m<sup>2</sup> se trouvant derrière sa maison ; le conseil avait autorisé le maire à procéder à cette vente pour un montant net vendeur de 2 000 euros ; c'est donc le prix qui lui sera proposé.
- Golven, le nouvel emploi aidé à l'entretien, a pris ses fonctions ce 3 avril.

#### **Questions diverses**

- La vente de la maison Le Panse est évoquée sans qu'une décision puisse être prise par le Conseil
- David Monpas est réticent et estime qu'il ne faut pas réduire le patrimoine de la commune
- Le maire, comme plusieurs conseillères, s'interroge sur son état, et notamment sa toiture, qui pourrait engendrer de travaux importants alors qu'un crédit continue d'être remboursé ; il estime que sa vente pourrait se justifier par la constitution d'un autre éléments de patrimoine et rappelle à ce sujet que la Belle Époque sera à acquérir rapidement, pourquoi pas avec le projet d'aménager un logement au-dessus du fournil ; la vente de la maison Le Panse constituerait alors l'apport de la commune, subventions déduites
- Annie Thomas, secrétaire de mairie, attire l'attention du Conseil sur le mauvais diagnostic énergétique obtenu récemment (« E ») qui pourrait empêcher de la vendre sans effectuer des travaux importants dans 4 ans...
- Un bureau spécial sera consacré au sujet dans les prochaines semaines, après avis d'un couvreur

#### **Questions orales**

- Le maire demande si des conseillères ou conseillers ont des questions complémentaires : pas de questions

**La séance est close à 21h30 heures**

Christophe Cocherel	Olivier Constant	Claude Cotton
Murielle Kerdreux	Frédérique Le Manach	Cindy Maho
Amalia Modica	David Monpas	Samuel Pasquier
Camille Perret	Zinon Zygekostiotis	